

Claude et les Helvètes : le cas de C. Iulius Camillus

Autor(en): **Frei Stolba, Regula**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de l'Association Pro Aventico**

Band (Jahr): **38 (1996)**

PDF erstellt am: **14.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-245756>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Claude et les Helvètes: le cas de C. Iulius Camillus*

A la mémoire de Denis van Berchem

Regula FREI-STOLBA

Résumé

La relecture des deux inscriptions dédiées à C. Iulius Camillus permet de reconstituer la carrière de cet Helvète romanisé issu de la famille noble des Camilli. De sa carrière, on peut retenir qu'il a obtenu une fois (et non deux comme on le croyait jusqu'à présent) des décorations militaires de la main de l'empereur Claude, décorations représentant un honneur rare et important. La relecture permet également de constater que l'Helvète a assumé deux charges de la *ciuitas Heluetiorum*. C. Iulius Camillus fut tribun militaire de la IV^e légion Macédonienne, ce qui signi-

fie qu'il accéda à l'ordre équestre; jusqu'à présent, on ne connaît pas d'autre Helvète à avoir atteint ce rang. Protégé par Ser. Sulpicius Galba, il a été rappelé sous les drapeaux (*euocatus*) par l'empereur Claude lui-même, afin de participer à la campagne de Bretagne; c'est à la suite de celle-ci qu'il fut décoré. En annexe, l'auteur met en rapport ces inscriptions qui témoignent de la carrière de C. Iulius Camillus et la dédicace des Helvètes en l'honneur de Britannicus, le fils de l'empereur Claude.

Zusammenfassung

Die beiden fast gleichlautenden Inschriften für C. Iulius Camillus werden einer Neulesung unterzogen, um anschliessend den *cursus honorum* dieses romanisierten Helvetiers aus der berühmten Adelsfamilie der Camilli nachzuzeichnen: er erhielt nur einmal Orden, was bereits eine grosse Auszeichnung darstellte, und versah, vermutlich nach seiner Rückkehr, zwei Aemter der *ciuitas Heluetiorum*. C. Iulius Camillus war Militärtribun der 4. makedonischen

Legion, womit er, als bis jetzt einziger namentlich bekannter Helvetier, in den Ritterstand aufgenommen wurde. Der Bekanntschaft mit Ser. Sulpicius Galba, dem Legaten der Germania Superior, verdankte er offenbar auch das Aufgebot (*euocatus*) des Kaisers Claudius, am Britannienfeldzug teilzunehmen, wo er vom Kaiser auch mit Orden ausgezeichnet wurde. Im Anhang wird auf die Ehreninschrift für Britannicus, den Sohn des Claudius, hingewiesen.

Aucun texte ne nous informe sur les rapports qui ont existé entre l'empereur Claude et le peuple gaulois des Helvètes. Les Helvètes avaient disparu de la grande politique événementielle depuis la guerre des Gaules, décrite par Jules César. Ils ne furent pas nommés – à juste titre – sur le monument de la Turbie qui énumère les peuples vaincus lors de la conquête des Alpes par les fils adoptifs d'Auguste, Drusus et Tibère, en 15 ap. J.-C. Les Helvètes réapparaissent dans les *Histoires* de Tacite, lorsque l'auteur décrit jusque dans les moindres détails la désastreuse révolte des Helvètes pendant la guerre civile de 69 ap. J.-C. La fondation de la colonie d'Avenches sous Vespasien, par contre, n'a laissé aucune trace dans l'historiographie antique, à l'exception d'un texte tardif de Frédégaire¹. Dans cette situation semblable à celle d'autres régions des Trois Gaules et des deux Germanies, il faut recourir aux attestations épigraphiques et les exploiter sous un angle général ou par cas spécifique. En empruntant la deuxième voie, j'étudierai le *cursus honorum* de C. Iulius Camillus, fils de Caius, membre de la très puissante famille des *Camilli* qui a été mise en évidence par Denis van Berchem. Car c'est à travers ce personnage que nous saisissons, à mon avis, dans un cas précis, les rapports entre l'empereur romain et les Helvètes.

* Cet article constitue le texte, remanié et augmenté d'un appendice, d'un exposé que j'avais tenu à la Table Ronde « Claude de Lyon, empereur romain », Paris – Nancy – Lyon, 16 – 20 nov. 1992, et qui est destiné aux actes de ladite table ronde. Je remercie vivement M. Yves Burnand de m'avoir accordé la permission de le publier dans le *BPA* avant la parution des Actes du colloque.

Mon exposé est largement tributaire des articles de Denis VAN BERCHEM, qui a souligné maintes fois le rôle primordial que Claude a joué pour le Valais, mais aussi pour les habitants du Plateau suisse en aménageant la route du Grand-Saint-Bernard, cf. DENIS VAN BERCHEM, *Les routes et l'histoire*, Genève, 1982, où sont réunis les articles antérieurs se référant à la Suisse à l'époque romaine, et *idem* (†), Notes sur la famille helvète des *Camilli*, *ASSPA* 77, 1994, p. 109-114, en particul. p. 110 où l'auteur suit mes conclusions à propos de C. Iulius Camillus. J'aimerais lui rendre hommage à travers ces pages.

Je remercie aussi vivement Hans Lieb, de Schaffhouse, des précieux conseils qu'il m'a donnés sur les questions épigraphiques, ainsi que Anne Bielman et Jean-Luc Veuthey, de Lausanne, qui ont corrigé mon texte français. De même, je remercie les participants au colloque de Nancy, notamment André Chastagnol, François Bérard et François Richard, pour leurs suggestions amicales.

¹ Pour Frédégaire, cf. P. FREI, Das römische Aventicum bei Fredegar, *MusHelv* 26, 1969, p. 101-112. Je n'entre pas ici dans la question tant discutée du statut de la colonie d'Avenches, cf. P. FREI, Zur Gründung und zur Rechtsstellung der römischen Kolonie Aventicum, *BPA* 20, 1969, p. 5-22; VAN BERCHEM 1982, p. 141-150. R. FELLMANN, *La Suisse gallo-romaine. Cinq siècles d'histoire*, Lausanne, 1992, p. 51-53. Le statut d'Avenches a aussi été abordé au X^e Congrès international d'épigraphie grecque et latine (Nîmes, 4 – 10 oct. 1992), par André Chastagnol (†) et Patrick Le Roux, qui défendaient des positions différentes, cf. A. CHASTAGNOL, *La Gaule romaine et le droit latin. Scripta varia* 3, Lyon, 1995, *passim* et en particul. p. 137-138. P. LE ROUX, La question des colonies latines sous l'Empire, *Ktema* 17, 1992, p. 183-200.

a) Les inscriptions dédiées à C. Iulius C. f. Camillus

Nous possédons deux inscriptions de C. Iulius C. f. Camillus; la première est une plaque (fig. 1) dont la partie gauche est fragmentaire²: il y manque deux ou trois lettres. L'inscription a été érigée par la fille de C. Iulius Camillus, Iulia Festilla, connue par quatre inscriptions³ qui attestent qu'elle fut la première prêtresse du culte impérial à

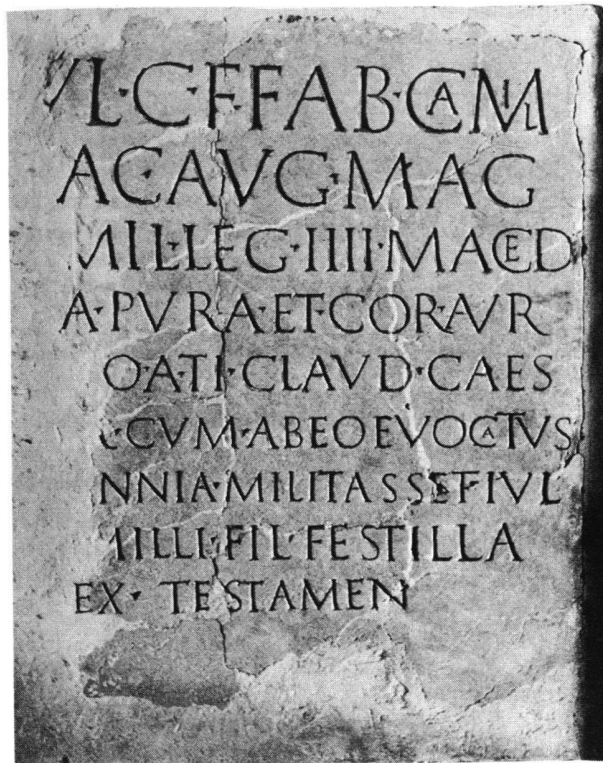


Fig. 1. CIL XIII, 5094 = Walser n° 87. Inscription érigée par Iulia Festilla, fille de C. Iulius Camillus.

² CIL XIII 5094 (dimensions: 73 cm de hauteur; 56 cm de largeur; 3-5 cm d'épaisseur; lettres: 4-7 cm); Walser n° 87.

³ (1) ICH 143 = CIL XIII 5064; HM 169; Walser n° 66: *Iuliae C(ai) Iuli Camilli filiae Festillae / flaminicae primae Aug(ustae) uicinae / optimaе ob egregia / eius merita / uikan(i) Eburodun(enses)*. (2) CIL XIII 5051; Walser n° 92: *Apollini / Iulia Festilla*. (3) CIL XIII 5094; Walser n° 8, pour le texte cf. note 11. (4) ICH 192 = CIL XIII 5110; HM 194; Walser n° 95: *C(aio) Valer(io) C(ai) f(ilio) Fab(ia) Calmillo quoi publice / funus Haeduorum / ciuitas et Heluet(i) decreuerunt et ciuitas Heluet(iorum) / qua pagatim qua publice / status decreuit / I[u]lia C(ai) Iuli Camilli filia Festilla / ex testamento*. Pour l'hommage exceptionnel que représentent des funérailles publiques, cf. G. WESCH-KLEIN, *Funus publicum. Eine Studie zur öffentlichen Beisetzung und Gewährung von Ehrengräbern in Rom und den Westprovinzen*, Stuttgart, 1993, p. 199. FREI-STOLBA/BIELMAN 1996, n° 5, p. 36-39.

Avenches, *flaminica prima Aug(ustae)*, et qu'elle possédait des terres dans le voisinage d'Yverdon puisqu'elle est qualifiée d'excellente voisine (*uicina optima*) par les *uicani* d'Yverdon⁴. Gerold Walser a considéré cette première inscription comme faisant partie d'un monument funéraire pour C. Iulius Camillus. Cette interprétation est dépassée, car nous savons aujourd'hui que l'inscription a été trouvée au voisinage du forum, dans l'enceinte des thermes flaviens de l'*insula* 29, comme l'ont précisé Michel Fuchs et Martin Bossert dans leur importante étude du forum d'Avenches⁵. Outre cette inscription *ex testamento*, les thermes du forum abritaient une inscription parallèle, érigée également par Iulia Festilla *ex testamento* pour C. Valerius Camillus. Ce dernier doit être considéré comme un autre membre de la même famille, sans qu'il soit possible de définir exactement leur lien de parenté⁶. On peut se demander si des membres de la famille des *Camilli* n'ont pas été les donateurs des thermes ou, pour le moins, d'une partie de ces bâtiments⁷.

La deuxième inscription (fig. 2) se trouve sur une base de statue⁸ dont on ne connaît plus l'emplacement original parce que le bloc a été transféré au Moyen Âge au château de Villars-les-Moines près de Morat. On peut seulement supposer que la base supportant la statue du personnage honoré se trouvait dans un endroit public important, sur le forum par exemple, car c'est la cité elle-même qui avait érigé le monument *ex d(e)creto d(ecurionum)*. Si l'on compare les dimensions de cette base de statue à celles relevées par Géza Alföldy⁹, il s'avère que le monument entre, par les dimensions de la base, par les moulures ainsi que par le socle et par l'élaboration et la position de l'inscription, dans la catégorie la plus répandue au I^{er} s. ap. J.-C.

Le texte des deux inscriptions, celle de la base et celle de la plaque, est identique, à l'exception des dernières lignes mentionnant le dédicant – la cité d'Avenches dans un cas (*colonia Pia Flavia Constans Emerita Heluetiorum ex decreto*

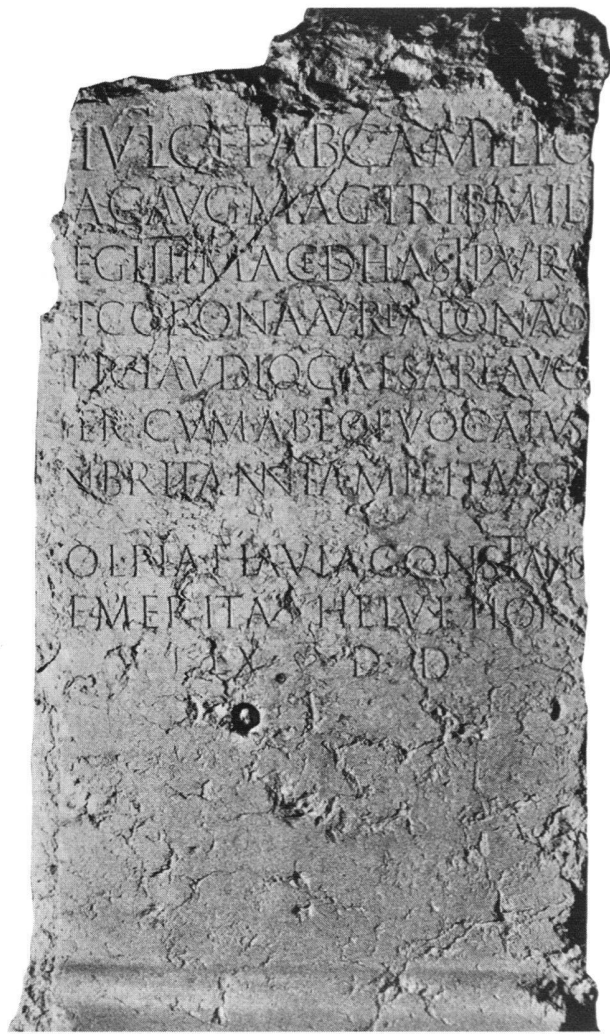


Fig. 2. CIL XIII, 5093 = HM 199 = Walser n° 86. Base de statue érigée par la colonie des Helvètes.

decurionum) ou la fille du défunt dans l'autre cas (*Iulia Camilli filia Festilla ex testamento*); de plus, la répartition des mots sur les lignes diffère légèrement¹⁰ et l'inscription de la plaque, plus mutilée à gauche, est reconstituée d'après celle de la base¹¹. Voici le texte, plus complet, de l'inscription de la base d'après la lecture de Théodore Mommsen,

⁴ ICH 143 = CIL XIII 5064; HM 169; Walser n° 66; pour le texte, cf. *supra*, note 3.

⁵ BOSSERT/FUCHS 1989. Cf. aussi BIELMAN/BLANC 1994, p. 83-92.

⁶ ICH 192 = CIL XIII 5110; HM 194; Walser n° 95; pour le texte, cf. *supra*, note 3. R. SYME, *Helvetian Aristocrats*, *MusHelv* 34, 1977, p. 136, la tient pour l'épouse de C. Valerius Camillus.

⁷ Cette hypothèse mérite d'être approfondie; M. Fuchs s'est exprimé oralement dans le même sens.

⁸ ICH 179 = CIL XIII 5093; HM 199; Walser n° 86. Pour les dimensions, cf. la note suivante.

⁹ Dimensions d'après Walser: 147 cm de hauteur, 68 cm de largeur, 27 cm d'épaisseur, lettres: 4,5 cm. Je n'ai pas pu vérifier la surface pour déterminer la position de la statue, car les inscriptions d'Avenches sont actuellement en majorité inaccessibles. Cf. G. ALFÖLDY, *Römische Statuen in Venetia et Histria. Epigraphische Quellen*, Heidelberg, 1984, p. 26 et ss., p. 58.

¹⁰ L. 2-3: *mag(istro) trib(uno) mil(itum) / [l]eg(ionis) et mag(istro) / [trib(uno)]*; l. 3-4: *pura / [e]t corona et Maced(onicae) / [hast]a*; l. 4-5: *donato / [a] Ti(berio) et au(rea) / [donat]o*; l. 5-6: *Aug(usto) / [i]ter(um) et Caesare / [Aug(usto) ite]r(um)*, d'après la reconstitution traditionnelle.

¹¹ CIL XIII 5094; Walser n° 87: *[C(aio) I]ul(io) C(ai) f(ilio) Fab(ia) Camil / [lo s]ac(rorum) Aug(ustalium) mag(istro) / [trib(uno)] mil(itum) leg(ionis) IIII Maced(onicae) / [hast]a pura et cor(ona) au(rea) / [donat]o a Ti(berio) Claudio Caesare / [Aug(usto) ite]r(um) cum ab eo euocatus / [in Brita]nnia militasset Iul(ia) / [Ca]milli fil(ia) Festilla / ex testamen(to)*, toujours d'après la lecture traditionnelle.

qui remonte aux premières éditions du XVIII^e s. et qui a été adoptée par Ernst Meyer et Gerold Walser¹²:

[C(aio)] Iul(io) C(ai) f(ilio) Fab(ia) Camillo / [s]ac(rorum) Aug(ustalium) mag(istro) trib(uno) mil(itum) / [l]eg(ionis) IIII Maced(onicae) hast(a) pura / [e]t corona aurea donato / ⁵ [a] Ti(berio) Claudio Caesare Aug(usto) / [i]ter(um) cum ab eo evocatus / [i]n Britannia militasset / [c]ol(onia) Pia Flavia Constans Emerita Helvetior(um) / ¹⁰ ex d(ecreto) d(ecurionum).

La difficulté de lecture, et par conséquent la difficulté qui en résulte pour l'interprétation de la carrière de C. Iulius Camillus, résident dans la mention des décorations que ce tribun militaire aurait reçues de la part de l'empereur Claude. Suivant en cela la lecture de Théodore Mommsen et l'explication très résolue d'Ernst Meyer¹³, les auteurs qui ont écrit dans la tradition de l'historiographie suisse¹⁴ ont

prétendu que C. Iulius Camillus avait reçu à deux reprises les décorations militaires, et ils ont supposé que les deux occasions dans lesquelles Camillus aurait pu se distinguer sont la campagne de Germanie contre les Chattes en 41 ap. J.-C. et la fameuse conquête de la Bretagne, en 43 ap. J.-C.

Or, en étudiant les décorations militaires, Paul Steiner déjà et, plus récemment, Valérie A. Maxfield¹⁵, ont lu au contraire à la ligne 6 – suivant la lecture d'Emil Ritterling – [G]er(manico) considérant le mot comme étant la fin de la titulature impériale. Par conséquent, ils concluent à une seule décoration, haste pure et couronne d'or, donnée à l'occasion de la conquête de la Bretagne. C'est aussi l'opinion de Ségolène Demougin, qui a commenté récemment la carrière de C. Iulius Camillus¹⁶. Paul Steiner a d'ailleurs réuni des parallèles qui embrassent la mention de plusieurs décorations militaires. Il en ressort que les expressions les plus courantes sont *bis* ou *ter*, parfois aussi *item*¹⁷; *iterum* en revanche ne se trouve, d'après les recherches de Steiner,

¹² ICH 179 = CIL XIII 5093 = ILS 2697; HM 199; Walser n° 86. La correction de la lecture est signalée dans CIL XIII 4, p. 63, et dans ILS 2697 add., mais non reprise par Meyer dans HM 199 (cf. la note suivante) ni par Walser n° 86. Les premiers éditeurs n'étaient pas unanimes et adoptèrent soit la lecture de [i]ter(um) soit celle de [G]erm(anico), cf. JOHANN J. SCHEUCHZGER, *Itinera per Helvetiae Alpinas regiones facta annis 1702-1711*, Leyde, 1723, p. 506, qui publia pour la première fois l'inscription de Villars-les-Moines, et choisit *iterum*, tandis que son contemporain, MARQUARD WILD, *Apologie pour la vieille cité d'Avenche*, Berne, 1710, p. 239-244, lut *Germanico*; la discussion portant sur la ligne 2 [-]ac Aug mag fut beaucoup plus vive (cf. *infra* dans le texte). LODOVICO A. MURATORI, *Novus Thesaurus veterum inscriptionum*, Milan, 1739-1742, vol. II, p. 1102, n° 6, donna une édition inexacte en lisant toutefois également *Germ(anico)*; J. CASPAR VON ORELLI, *Inscriptionum Latinarum selectarum amplissima collectio*, Zurich, 1828, n° 363, reconstitua iER en *iter(um)*, ce que Mommsen accepta dans son édition de 1854 (ICH 179).

¹³ MEYER, dans HM, p. 258: «In Z. 6 ist [i]ter(um) statt Ger(manico), wie man auch hat lesen wollen, nach Staehelins ausdrücklichem Zeugnis (138 A.1 [p. 146 note 4 dans la troisième édition, remarque de l'auteur]) sicher». E. Meyer se base sur F. STAHELIN, *Die Schweiz in römischer Zeit*, 3^e éd. Bâle, 1948, p. 146, note 4: «Über die Karriere des Julius Camillus hat sich Ritterling RE XII 1248, 31 ff. (vgl. 1250, 13 ff., 1553, 1555) ausgesprochen; aber seine Lesung Ger(manico) statt [i]ter(um) CIL XIII 5093, Z. 6 (vgl. CIL XIII 4, p. 63) ist unrichtig; denn auf dem Stein steht, wie Frank Olivier und ich festgestellt haben, der unzweifelhafte senkrechte Strich des t von [i]ter(um). Zu CIL XIII 5093 vgl. noch Mommsen GS VIII 36,2 mit Dessaus Anmerkung.» (Ces dernières remarques soulèvent le fait, problématique, que Claude n'est pas nommé *diuus*). Pour le trait vertical, cf. *infra* note 20.

¹⁴ VAN BERCHEM 1982, p. 62 et Walser, p. 182, qui parlent de décorations attribuées deux fois à C. Iulius Camillus. J'ai également écrit dans le même sens dans: Die römische Schweiz: Ausgewählte staats- und verwaltungsrechtliche Probleme im Frühprinzipat, ANRW, II, 5, 1, (1976), p. 288-403, en particulier p. 388, note 339 et pl. 6; R. FREI-STOLBA et R. MARTH, *Florilegium Helveticum*, Berne, 1983, p. 85, n° 46.

¹⁵ STEINER 1906, en particulier p. 50. Je dois la référence de cet article à Hans Lieb, ce dont je le remercie vivement. Lieb m'a également aidé à distinguer plus nettement que Staehelin ne l'avait fait dans sa note (cf. *supra* note 13) les contributions d'Emil Ritterling. Ritterling a corrigé l'ancienne lecture dans une note reprise par STEINER, *Bonn Jahrb* 114/115, 1906, p. 50, n° 31, note 3 (mais pas dans son grand article «Legio» RE XII, 1924, en particulier col. 1547). La nouvelle lecture et la correction de l'édition de Mommsen sont signalées dans CIL XIII, 4, p. 63, et dans ILS 2697 add. Cf. en outre, MAXFIELD 1981, p. 161 (sans mentionner les difficultés de lecture).

¹⁶ DEMOUGIN 1988, p. 290 et note 80; DEMOUGIN 1992, n° 692, p. 582-583.

¹⁷ STEINER 1906, p. 48-73, qui numérote les exemples. Je ne donne, sauf quelques cas rares, que les exemples du I^{er} s. ap. J.-C. en ajoutant les références aux ouvrages plus récents tels que PFLAUM 1960-1961 et PFLAUM 1982; DEVIJVER 1976-1993; DOBSON 1978; DOMASZEWSKI 1967.

– *Bis*: n° 15 (CIL VIII 10605 = 14697 = ILS 2249): *meiles leg(ionis) V donatus bis*, Q. Annaeus Faventinus, sous César et sous Auguste; n° 34 (CIL XI 6224): *bis ab [imperator]ribus donato coronis aureis II et coronis uallaribus hasta pura*, L. Rufellius [f.] Pol. Severus, DOBSON 1978, n° 59, p. 192; DEMOUGIN 1992, n° 472, p. 385-386, Caligula et Claude; n° 60 (CIL VI 2725 = ILS 2034): *euoc(atus) ann(is) XXIII donis militarib(us) donat(us) bis ab diuo Vesp(asiano) et imp(eratore) Domitiano Aug(usto) Germ(anico)*, Q. Vedennius Moderatus, cf. DOMASZEWSKI 1967, p. 25 et 231; n° 64 (CIL III 7397): *bis donis donatus bello Dacic[oa] et bello Germanico*, M. Iulius Avitus, cf. DOMASZEWSKI 1967, p. 86 et 97, Domitien.

– Pour les formules contenant *item*, la phraséologie est déjà plus développée et les exemples se multiplient au II^e s.: n° 65 (CIL VIII 1026 = ILS 2127): *donis donatus a Domitiano ob bellum Dacicum, item ab eodem ob bellum Germanicum, item torquib(us) armillis ob bellum Dacicum*, Q. Vilanius Nepos, cf. DOMASZEWSKI 1967, p. 238, Domitien; n° 71 (CIL X 135 = ILS 2719): *donis [militari]bus bello Suebico [item] Sar[matico] corona murali coro[na] ual[lari] hastis puris duobus uexi[ll(is) ar]genteis duobus*, [S]atrius Q.f. Hor. Sep[---], cf. DOMASZEWSKI 1967, p. 184, Domitien.

Les expressions plus rares – et évidemment aussi les occasions – sont *ter* et *quater*, attestés au II^e s.

qu'une seule fois dans une phrase plus développée, le mot étant même partiellement restitué¹⁸. A cela on peut ajouter que, d'après les tableaux de Paul Steiner et de Valérie A. Maxfield, les cas de distinctions militaires réitérées sont très rares à l'époque pré-flavienne¹⁹. Il faudrait évidemment contrôler encore une fois la pierre, endommagée à cet endroit, mais qui est actuellement inaccessible, comme presque toute la documentation épigraphique d'Avenches. La photo agrandie²⁰, ainsi que les autres raisons déjà men-

tionnées, me conduisent à suivre la lecture – d'ailleurs très naturelle – de *[G]er(manico)* en reliant à la titulature impériale de Claude ce mot qu'il portait comme épithète honorifique héréditaire²¹. A mon avis, Camillus a été décoré par l'empereur Claude après la conquête de la Bretagne, lors du triomphe célébré en 44 ap. J.-C., et je lis donc les lignes 2 à 7 comme suit: *trib(uno) mil(itum) / [l]eg(ionis) IIII Maced(onicae) hast(a) pura / [e]t corona aurea donato /⁵ [a] Ti(berio) Claudio Caesare Augusto / [G]er(manico) cum ab eo evocatus / [i]n Britannia militasset.*

b) La carrière de C. Iulius Camillus

Le début de la carrière de C. Iulius Camillus n'est pas aisé à comprendre. Dans mon exposé, je lisais, avec mes devanciers, à la ligne 2: *[s]ac(rorum) Aug(ustalium) mag(istro)*, et je voyais dans ces mots une fonction unique, celle de la prêtrise du culte impérial; je me demandais également, dans le sillage d'Ernst Meyer, de Ségolène Demougin et de Gerold Walser, si la carrière de l'Helvète suivait l'ordre direct ou si la prêtrise était mise hors du contexte chronologique²². Toujours est-il que, dans ma première explication de la titulature de cette prêtrise impériale, j'ai déjà souligné qu'elle était revêtue sans doute avant la fondation de la colonie en 71 ap. J.-C.²³, mais que le titre de *sacrorum Augustalium magister* n'était pas attesté ailleurs qu'à Avenches, où l'on connaît jusqu'ici cinq exemples qui sont toujours abrégés en *sac Aug mag*, une fois en *sac Augustal mag*, et dont l'un d'eux était à vrai dire reconstitué, et avec un ordre des mots inversé²⁴. Entre temps, en m'occupant des prêtres du culte impérial à l'autel de Lyon, j'ai constaté, étant plus attentive

Ter: n° 82 (CIL II 4461 = ILS 2661): *ter donis donatus ab imp(eratore) Traiano torquibus armillis phaleris corona uallari bis in Dacia semel in Parthia*, L. Aemilius Paternus, cf. DOBSON 1978, n° 111, p. 231, Trajan.

– Quater: n° 158 (V 930) *donis milit(aribus) don(ato) IIII*, C. Quintilius Priscus, cf. DOBSON 1978, n° 262, p. 333. Quatre et même cinq fois (écrit: *IIII et V*, cf. STEINER 1906, p. 84): n° 116 (CIL II 1068 = ILS 2712): *donis donato corona murali et coronis aureis IIII, item uexillo et hastis puris V*, anonyme, cf. DEVIJVER 1976-1993 Inc. 3 et suppl. p. 1786.

Dans les exemples suivants, la pluralité des décorations est racontée en détail: n° 17 (CIL III 6809 = ILS 2696): *donato ab imp(eratore) donis militaribus ob expeditionem, honorato coron(a) murali et hasta pura ob bellum Britannic(um)*, P. Anicius P. f. Ser. Maximus, préfet du camp légionnaire de la *leg. II Augusta*, plus tard *praefectus castrorum Aegypti*, cf. DOBSON 1978, n° 52, p. 188; DEMOUGIN 1992, n° 490, Caligula et Claude; n° 29 (CIL XI 395 = ILS 2648): *donis donato bello Britan(nico), torquibus armillis phaleris, euoc(at)us Aug(usti) corona aurea donat(us)....donis donato ob res prosper(e) gest(as) contra Astures torq(ui)bus phaler(is) arm(illis)*, M. Vettius Valens, un personnage connu, le premier soldat prétorien qui a parcouru une carrière procuratorienne, cf. PFLAUM 1960-1961, n° 32, p. 74 et suiv.; PFLAUM 1982, p. 13; DEMOUGIN 1992, n° 599, p. 486-489; DOBSON 1978, n° 69, p. 98; n° 45 (CIL III 2917 = ILS 2647): *donis don(ato) ab imper(atore) Vespasian(o) et Tito imp(eratore) bell(o) Jud(aico), ab imp(eratore) Trai(ano) bell(o) Dacic(o)*, Q. Raecius Q. f. Cl. Rufus, DOBSON 1978, n° 106, p. 225; n° 49 (ILS 9200): *donis donato ab imp(eratore) Vespasiano et imp(eratore) Tito bello Judaico corona uallar(i) torquibus fa[le]r[is] armillis, item donis donato corona murali hastis duabus uexillis duobus et bello Marcomannorum Quadorum Sarmatarum, aduersus quos expeditionem fecit per regnum Decebalis regis Dacorum, corona murali hastis duabus, uexillis duobus*, C. Velius Rufus, cf. PFLAUM 1960-1961, n° 50, p. 114-117; n° 66 (CIL XI 5992): *doni(s) donato ab imp(eratore) Traiano Aug(usto) Germ(anico) ob bellum Dacic(um) torquib(us) armillis phaleris corona uallar(i) et a priorib(us) principibus eisdem donis donato ob bellum Germanicum et Sarmatic(um)*, L. Aconius Statura, cf. H. G. PFLAUM, *Les procureurs équestres sous le Haut-Empire romain*, Paris, 1950, p. 143, note 2. D'autres exemples des II^e et III^e s. se trouvent dans ILS, III, 1 Index p. 483-485.

¹⁸ *Iterum* est attesté dans CIL VI 3584 (= ILS 2656), STEINER 1906, n° 83, mais le mot est restitué d'après une tradition manuscrite visiblement fautive: *donis d(onato) torquib(us) armill(is) phaler(is) corona ual[l(ari)] bello Dacico,[it]er(um) donis d(onato) troquib(us) armil[l(is)] phaler(is) corona ual[l(ari)] bello Dacico*. La tradition manuscrite dit: *mer donis* ou même *merdonis*. Mommsen a corrigé avec raison.

¹⁹ STEINER 1906, n° 1-40; MAXFIELD 1981, p. 161: on ne connaît aucun cas d'un tribun militaire qui aurait reçu deux fois les distinctions militaires. Q. Annaeus Q. f. Pol. Balbus Faventinus était *miles*, L. Rufellius [f.] Pol. Severus *primipilaris* et P. Anicius P. f. Ser. Maximus, préfet d'un camp légionnaire (cf. *supra*, note 17).

²⁰ Staehelin a mentionné un trait vertical qu'il avait interprété comme *T*. (cf. *supra*, note 13). Or, ce trait résulte de la taille plus tardive de la pierre en vue de son réemploi. B. Pick avait consulté le calque conservé au Musée National à Zurich et il lisait clairement *Ger(manico)*, ce que Dessau a repris dans ILS 2697 add.

²¹ Cf. P. KNEISSL, *Die Siegestitulatur der römischen Kaiser*, Göttingen, 1969, p. 34 et suiv.

²² Les deux opinions ont été avancées: MEYER, dans *HM* 199, et DEMOUGIN 1992, n° 692, p. 582, suivent l'ordre direct et placent la prêtrise avant le service militaire. Walser n° 86 situe au contraire la prêtrise à la fin de la vie de Camillus.

²³ Pour la date hypothétique de la fondation, cf. FREI, *MusHelv* 26, 1969, p. 104.

²⁴ Nos 1 et 2: CIL XIII 5093 et 5094 (C. Iulius Camillus). N° 3: *ICH 193 = CIL XIII 5123: — / [—] agm[—] / —] sac Au[g—] / [—] matro[nae?—] / [—] alc[—] / [—] zu[—]*, fragment trouvé en 1710 au château de Chamblon (ainsi dans le CIL, *auj. Chamblon*; je dois cette information à l'amabilité de M. Ph. Bridel); la lecture, assez douteuse, est celle de Mommsen. N° 4: CIL XIII 11478: *D(ecimus) Iul(ius) C(ai) fil(ius) Fa[b(ia)] / Consors sac(-) / Augustal(-) mag(-) / cur(ator) c(iuium) R(omanorum) conuen(tus) /⁵ Hel(uetici) ex uis[us]*. Cette inscription, trouvée vers la fin du XIX^e s., donna à l'époque la clef pour développer l'expression abrégée *sac(rorum) Augustal(ium) mag(ister)*, que Mommsen avait encore lue comme *sac(erdos) Aug(usti) mag(ni)*, cf. CIL XIII 5093 et 5094. Le nommé D. Iul(ius) C.f. Consors

aux titulatures des prêtres, que les abréviations *sac Aug* s'expliquent sans exception par *sac(erdos) Aug(usti)*²⁵. Dans cette même direction de recherche, Hartmut Wolff a proposé – dans une publication peu répandue – de lire dans les inscriptions avenchoises *sac(erdos) Aug(usti)*, *mag(ister)*²⁶, en voyant donc ici la désignation de deux postes, une magistrature civique (*magister*) et la prêtrise du culte impérial²⁷. L'hypothèse de Wolff est très séduisante, quoique, à défaut de documents plus explicites, on ne puisse trancher définitivement la question. Je l'adopte ici, en avançant quelques idées supplémentaires.

Retournons donc au *cursus honorum* de C. Iulius Camillus. Sont nommés en tête deux postes que l'Helvète avait remplis avant la fondation de la colonie, à savoir la prêtrise du culte impérial en tant que *sac(erdos) Aug(usti)*, une fonction qui sera plus tard exercée par un *flamen Aug(usti)*, comme c'est l'usage dans les colonies²⁸, ensuite – ou peut-être en même temps – une magistrature civique indiquée sous le nom de *mag(ister)*. Il n'est pas trop hardi d'imaginer ici la magistrature suprême unique, telle que César la décrit chez les Éduens et telle qu'elle est attestée dans quelques inscriptions du début de l'Empire romain en Gaule: on y lit le titre de *uergobretus* et celui de *praetor*, sans oublier une

attestation d'un *mag(ister)* chez les Consoranni²⁹. Visible-ment, la traduction latine du titre gaulois était variée. En ce qui concerne les inscriptions d'Avenches, on peut souligner que le mot *magister* semble être bien attesté dans le fragment reconstitué par Thomas Pekáry, et les cinq ou plutôt les quatre inscriptions en question – la cinquième n'étant qu'un fragment peu lisible – se datent d'avant la fondation de la colonie³⁰. Pour le moment, il faut s'arrêter là; mais le problème de l'organisation de la *ciuitas Heluetiorum* avant la fondation de la colonie reste ouvert et mérite une analyse approfondie.

Camillus devint tribun de la quatrième légion Macédonienne. Deux interprétations sont possibles si l'on veut relier les deux parties de sa carrière: soit il franchit les frontières de sa patrie après avoir obtenu dans la *ciuitas Heluetiorum* deux postes très prestigieux (la prêtrise et la magistrature), soit il fut admis à la légion romaine alors qu'il était un jeune noble helvète prometteur, y fit son service puis remplit à son retour les hautes fonctions de sa *ciuitas*³¹. J'incline plutôt à mettre les deux postes accomplis au sein de la *ciuitas Heluetiorum* hors de l'ordre chronologique et je soutiendrais la seconde hypothèse. Quoi qu'il en soit, la quatrième légion Macédonienne se trouvait dès l'année 39 à Mayence, comme l'ont fait déjà observer Ernst Meyer et, plus récemment, Patrick Le Roux et Ségolène Demougin³². D'après l'étape ultérieure de sa carrière, je suppose que Camillus a effectivement exercé son tribunat et que celui-ci n'appartenait pas à la catégorie des tribunats honorifiques

était probablement, d'après Denis VAN BERCHEM, le frère jumeau de C. Iulius Camillus, cf. VAN BERCHEM 1982, p. 151-154. N° 5: TH. PEKÁRY, Inschriften von Avenches, *BPA* 19, 1967, p. 40-45, avec tab. 1, 2a et 2b = *AE* 1967, 326 (cf. aussi TH. PEKÁRY, *Ausgewählte kleine Schriften*, H.-J. DREXHAGE éd., St. Katharinen, 1994). Le texte, reconstitué par Pekáry, mentionne *magis[tr]o sacrorum / Aug[us]t[ri]alium*]. Mais R. ETIENNE, Un complexe monumental du culte impérial à Avenches, *BPA* 29, 1985, p. 5-26, en particulier p. 16, était déjà sceptique quant à cette reconstitution; cf. maintenant aussi FREI-STOLBA/BIELMAN 1996, n° 1, p. 21-24. – Pour le culte impérial à Avenches, cf. L.-A. GYSLER (†) et A. BIELMAN, Le flaminat municipal; prêtrise officielle du culte impérial à travers les témoignages épigraphiques de la province des Trois Gaules, *Études de lettres* 1994, p. 113-126.

²⁵ R. FREI-STOLBA, Die Kaiserpriester am Altar von Lyon, dans: *Roman Religion in Gallia Belgica and the Germania*. Actes des quatrième rencontres scientifiques de Luxembourg, Ch.-M. TERNES éd., Luxembourg, 1994, p. 36-54. *CIL* XIII, 1642, 2870, 5688.

²⁶ H. WOLFF, Die regionale Gliederung Galliens im Rahmen der römischen Reichspolitik, dans: *Raumordnung im römischen Reich*, G. GOTTLIEB éd., Munich, 1989, p. 6 et note 10.

²⁷ Ainsi aussi CHASTAGNOL 1995, p. 30 (publ. orig. de 1980). Je dois cette référence à Uta-Maria Liertz, Helsinki, qui prépare une étude sur le culte impérial en Gaule et qui défend également la nouvelle lecture de *sac(erdos) Aug(usti)*, *mag(ister)* dans une lettre du 20 mars 1996. A. Bielman et moi-même, nous l'avons adoptée dans notre guide: FREI-STOLBA/BIELMAN 1996, n° 1, p. 21-24.

²⁸ *CIL* XIII 5102-5104, lecture améliorée par PEKÁRY 1967, p. 49-55: trois inscriptions, identiques à l'exception de la dernière ligne, honorent Ti. Iulius Abucinus. Celui-ci fut *flamen Aug(usti)*, mais aussi *sacerdos perpetuus*, une prêtrise unique, autant que je le sache, dans les Trois Gaules et dans les deux Germanies. Pour le *flamen Aug(usti)* à Avenches, cf. maintenant A. BIELMAN, *BPA* 38, 1996, *supra* p. 53-58.

²⁹ Caes., *Bell. Gall.*, 1, 16, 5: *Lisco qui summo magistratui praeerat quem uergobretum appellant Haedui*; aussi VII, 33, 2. Pour toute la question, cf. CHASTAGNOL 1995, p. 181-190, en particulier p. 187. Je retiens les inscriptions suivantes: *uergobretus*: *CIL* XIII, 1038 + *AE* 1980, 624; *CIL* XIII, 1048 (Santons); *AE* 1980, 633 = 1981, 643 (Bituriges Cubi); *AE* 1989, 521 (Lémozines) – *praetor*: *CIL* XIII, 596-400 (Bituriges Vivisques) – *magister*: *CIL* XIII, 5. Hanarrus, fils de Dannorix, fut quatre fois *magister* et une fois questeur. CHASTAGNOL 1995, p. 187, voit dans cette magistrature une fonction locale particulière.

³⁰ Cf. *supra*, note 24. Le fragment reconstitué par Pekáry est particulièrement précieux puisque il mentionne la fonction de *magister* en tête du *cursus honorum*, où il faut maintenant s'abstenir de compléter la suite. – Tous les auteurs s'accordent à dater le(s) poste(s) de *sac Aug mag* de la période de la *ciuitas Heluetiorum*, cf. MEYER, dans *HM*, p. 252; PEKÁRY 1967, p. 40-45; Walser n°s 86, 87, 105.

³¹ Voir la discussion *supra*, note 22.

³² MEYER, dans *HM* 199 p. 258; P. LE ROUX, *L'armée romaine et l'organisation des provinces ibériques d'Auguste à l'invasion de 409*, Paris, 1982, p. 92; DEMOUGIN 1992, p. 582.

instaurés par Claude³³. Le tribunat militaire signifie, évidemment, que Camillus entra dans l'ordre équestre. Il est jusqu'à maintenant le seul chevalier helvète dont le nom soit connu et, de ce fait, l'Helvète qui a atteint l'échelon le plus élevé dans la société romaine, les Helvètes romanisés n'ayant pas compté, selon nos connaissances actuelles, de sénateur dans leurs rangs³⁴. Ce fait est à souligner mais en même temps on pourrait le nuancer. En effet, des recherches plus attentives en quête de membres éventuels du deuxième ordre permettent de supposer qu'il y avait d'autres chevaliers chez les Helvètes. Les dépôts du Musée romain d'Avenches contiennent en effet deux fragments anonymes provenant de stèles différentes qui pourraient mentionner la charge de *praefectus fabrum* dont le titulaire devait appartenir à l'ordre équestre³⁵.

Quant à C. Iulius Camillus, on peut se poser la question de savoir comment il accéda à son poste. Ainsi que l'ont montré les études récentes sur les mécanismes du patronage, l'accès au tribunat militaire et par là l'entrée dans l'ordre équestre demandaient l'aide et le soutien d'un « parain » puissant, proche soit de l'empereur soit du gouverneur de la province qui avait la compétence de nommer un certain nombre d'officiers³⁶. A cet égard, les lettres de Pline le Jeune sont révélatrices et peuvent être prises comme modèles ; c'est pourquoi le même procédé a dû être appliqué dans le cas de Camillus. Il est vrai que l'on ne connaît pas les étapes de la recommandation sur laquelle Camillus s'est forcément appuyé pour parvenir à ce poste prestigieux ; toujours est-il que le commandant de l'*exercitus Germaniae Superioris* fut, dès 39, Ser. Sulpicius Galba, le futur

empereur³⁷. On peut présumer que quelqu'un de l'entourage de Galba lui avait recommandé Camillus, par lettre ou oralement, permettant ainsi que lui soit procuré ce tribunat militaire. Camillus a dû faire la connaissance de Galba dès son entrée dans la fonction militaire. Le fait que Camillus et Galba se connaissaient personnellement a déjà été souligné par Denis van Berchem qui a, en plus, rappelé et mis en évidence le rôle de Vespasien qui fut, dès janvier 41, légat de la deuxième légion Auguste stationnée à Strasbourg, également sous les ordres de Sulpicius Galba³⁸. Il est permis de renforcer l'idée de l'auteur et de supposer que Camillus se trouvait dans la clientèle de Sulpicius Galba, au plus tard dès sa nomination au poste de tribun militaire, peut-être même auparavant³⁹.

La suite de la carrière de Camillus peut renforcer cette supposition, car, ainsi que nous l'apprennent les inscriptions, Camillus fut appelé une deuxième fois en tant que tribun militaire dans l'armée romaine, pour participer à la conquête de la Bretagne en 43⁴⁰. En ce qui concerne son rappel sous les drapeaux comme *evocatus*, il est fort probable que Sulpicius Galba ait joué un rôle décisif dans cette nomination honorifique de son ancien adjoint. Sulpicius, qui avait succédé en 39 à Gaetulicus dans une situation difficile – ce dernier ayant tenté une révolte – resta jusqu'en

³³ DEMOUGIN 1988, p. 293-298, en particulier p. 297.

³⁴ W. ECK, *Senatoren aus Germanien, Raetien, Noricum?* dans : *Epigrafia e ordine senatorio*, vol. II, Rome, 1982, p. 539-552.

³⁵ (1) : Lieb n° 43, trouvée en 1937/38 à Avenches, au lieu-dit « Prés Verts ». L'inscription est reproduite par PEKÁRY 1967, p. 48, fig. 3. Le fragment, brisé de tous côtés, dit : [—] . . . [— / —] *ciuium* [— / —] *fabrum* [— / —] *cic* [—]. Lieb pense à un cursus municipal incluant la mention du *corpus fabrum tignarium* tandis que Pekáry penche plutôt pour la restitution de *praefectus fabrum*, un poste convoité par la bourgeoisie municipale. (2) : PEKÁRY 1967, p. 46-48, fig. 2c (= AE 1967, 327) ; mais pour la reconstitution proposée par Pekáry, il faut prendre en compte les critiques de BOSSERT/FUCHS 1989, p. 23. D'après les recherches de ces auteurs, p. 23 et p. 58 (I 67), les fragments contenant les débris : [—] *cto* et [—] *brum* ont été trouvés en 1906 déjà, avec d'autres petits morceaux, non pas dans l'*insula* 40, mais aux près de Prilaz (ins. 21 est, 27 est, 28 est, 28 ouest ou 34) et ils n'appartiendraient pas à l'inscription reconstituée par PEKÁRY 1967 (2c = AE 1967, 327).

³⁶ DEMOUGIN 1988, p. 290 ; cf. en particulier H. M. COTTON, *Military Tribunes and the Exercise of Patronage*, *Chiron* 11, 1981, p. 229-238.

³⁷ W. ECK, *Die Statthalter der germanischen Provinzen vom 1.-3. Jahrhundert*, *Epigr. Studien* 14, Cologne-Bonn 1985, p. 13-14, n° 5 ; L. Livius Ocella Ser. Sulpicius Galba était gouverneur et en même temps commandant de l'armée de la *Germania Superior* qui fut, sous Domitien, détachée de la Gaule Belgique et réorganisée comme province.

³⁸ VAN BERCHEM 1982, p. 116.

³⁹ Ce fait explique aussi, à mon avis, la prise de position des Helvètes pendant la guerre civile (cf. dans le même sens VAN BERCHEM 1982, p. 120). La révolte des Helvètes ne fut pas une insurrection nationaliste, comme le pense A. FURGER, *Die Helvetier*, Zurich, 1984, p. 132 (contra déjà G. WALSER, *Das Strafgericht über die Helvetier im Jahre 69 n. Chr.*, *RSH* 4, 1954, p. 260-270).

⁴⁰ Pour la date exacte de la campagne de Bretagne, cf. H. HALFMANN, *Itinera principum. Geschichte und Typologie der Kaiserreisen im Römischen Reich*, Stuttgart, 1986, p. 172 et suiv., et LEVICK 1990, p. 142-143, qui se contredisent sur quelques détails. — Claude quitta l'Italie en s'embarquant à Ostie pour naviguer jusqu'à Marseille ; puis il se rendit probablement (cf. LEVICK 1990, *ibidem*) à Lyon et, de là, à Gesoriacum. En sept. 43 (ainsi HALFMANN, *op. cit.*, p. 172 ; LEVICK 1990, p. 142 : fin juillet), il traversa la Manche et après seize jours de séjour en Bretagne, il retourna en Gaule. — Halfmann et Levick diffèrent quant à la voie de retour : HALFMANN, *op. cit.*, p. 173, suppose que Claude a passé l'hiver 43/44 à Lyon, tandis que Levick met en évidence Plin., *Hist. nat.* 3, 119, d'où il ressort que Claude s'est embarqué près de Ravenne, venant de la vallée de l'Adige. Au début de 44, il retourna à Rome et célébra son triomphe durant cette année (la date exacte est inconnue), cf. LEVICK 1990, p. 44.

42 en Germanie, avant de retourner à Rome pour accompagner ensuite Claude en Bretagne. Claude avait même différé son départ de Gesoriacum en 43 pour attendre la guérison de Sulpicius Galba⁴¹, tant l'empereur estimait le sénateur. Je pense que Camillus fut nommé précisément à l'instigation de Galba, et que l'empereur suivait en cela l'avis de son ami. C'est ainsi que Camillus est entré dans l'entourage de l'empereur lui-même, jouissant, triomphe suprême de sa carrière, de la bienveillance impériale.

Dans l'inscription, le mot *evocatus* est employé pour décrire le second emploi de Camillus dans l'armée : *cum ab eo evocatus in Britannia militasset*. Cette phrase n'a rien à voir avec les *evocati Augusti* connus, ces sous-officiers qui assumèrent plus tard la charge de *centuriones*⁴². Elle témoigne tout simplement de la faveur du prince qui avait accordé à Camillus un deuxième emploi dans l'armée romaine. On peut discuter la nature de cette fonction que les auteurs ont jusqu'à maintenant comprise comme un second tribunat⁴³. Il est peut-être plus probable que Camillus ait fait partie – avec le rang de tribun militaire – de l'entourage du prince⁴⁴ qui avait invité un grand nombre de ces amis (*comites, amici*) de différents rangs sociaux à cette campagne militaire, parmi lesquels on peut citer, outre Ser. Sulpicius Galba, D. Valerius Asiaticus, de Vienne⁴⁵. En

Bretagne, Camillus sut retenir l'intérêt de Claude, puisqu'il reçut plus tard, lors du triomphe de 44, des décorations militaires, lesquelles entraient parfaitement dans le cadre de celles qui étaient attribuées aux chevaliers ayant le rang de tribun militaire ou de préfet de cohorte ou d'aile⁴⁶. Durant cette campagne militaire, il est fort probable que l'empereur Claude ait passé par Lyon⁴⁷ et que Camillus l'ait accompagné dans cette ville proche de sa patrie. Toujours est-il qu'un fragment a été trouvé à Lyon au XIX^e s., mais perdu ensuite, qui mentionnait précisément un C. Iul. Camillus⁴⁸. Il se peut que cette inscription, peut-être honorifique, soit en relation avec l'Helvétie Camillus.

Quoi qu'il en soit, Camillus est en tout cas à rapprocher de Q. Otacilius Pollinus qui, au II^e s., connut vraisemblablement l'empereur Hadrien puisqu'il reçut de lui l'*immunitas* à trois reprises; peut-être se rendit-il lui aussi à Lyon, lorsque l'empereur Hadrien visita cette capitale en 121 ap. J.-C.⁴⁹. C. Iulius Camillus, par contre, rentra dans sa patrie après la campagne militaire, ne s'engageant plus au service de l'empereur. Comme nous l'avons déjà suggéré, il revêtit alors probablement la fonction de prêtre du culte impérial, en cumulant cette fonction avec la magistrature suprême, et vécut en tout cas assez longtemps pour voir la guerre civile et la fondation de la colonie d'Avenches par Vespasien. C'est la colonie d'Avenches qui lui a érigé cette base de statue.

Je donne donc le texte de la première inscription en y ajoutant une traduction :

⁴¹ LEVICK 1990, p. 142; Suet., *Claud.*, 7,1.

⁴² Cf. dernièrement E. BIRLEY, *Evocati Aug. : A review*, *ZPE* 43, 1981, p. 25-29. Le renvoi à l'article de Birley par DEVIJVER 1976-1993 Suppl. I, p. 1595 (I 38), dans la prosopographie de C. Iulius Camillus, n'est pas concluant.

⁴³ Les auteurs, surtout ceux qui lisent dans les inscriptions *CIL* XIII 5093 et 5094, l. 6 [*i*]ter(um), pensent que Camillus réitéra son tribunat et qu'il servit à deux reprises dans l'armée romaine, cf. MEYER, dans *HM* 199, p. 258 et Walser n° 86, qui nuance toutefois : « Meist war mit einem solchen Aufgebot eine besondere Verwendung während des Feldzuges verbunden ». Dans ma communication, j'ai aussi prétendu que Camillus avait reçu un deuxième poste dans l'armée romaine. Je dois l'interprétation donnée désormais au texte aux suggestions de François Bérard, ce dont je le remercie vivement.

⁴⁴ DEMOUGIN 1988, p. 290 et note 80, rapproche de ce passage l'inscription de [C]atilius Longus dont le texte mentionne qu'il devint tribun militaire de la IV^e Scythica *beneficio diui Claudii* et elle renvoie à l'article de W. ECK, *Miscellanea prosopographica*, *ZPE* 42, 1981, p. 227-256, en particulier p. 242-244. *CIL* III 335, cf. 6991 et 14188,1. Révision de W. Eck : *Catilio P. f. Clu. Lon [g]o [t]rib. mil. leg. III Scythicae) / beneficio diui Claudii / praefecto coh(ortis) III sagittar(iorum) / adlecto inter praetor(ios) / [a]b Imp(eratore) Vespasiano Aug(usto) [l]eg(ato) propr(aetore) prouvinciae Asiae [c]ol(onia) Iul(ia) Conc(ordia) Apamea / patrono suo*. Ce n'est pas tout à fait le même cas : Catilius Longus fut nommé tribun militaire tandis que C. Iulius Camillus fut rappelé comme *evocatus*, peut-être sans fonction spécifique ni rattachement à une légion déterminée. DEMOUGIN 1988, p. 331-334, semble suivre le même raisonnement, puisqu'elle n'inclut pas C. Iulius Camillus dans les listes de tribunats militaires réitérés.

⁴⁵ Pour l'entourage de Claude en Bretagne, cf. J. CROOK, *Consilium principis. Imperial Councils and Counsellors from Augustus to Diocletian*, Cambridge, 1955, p. 40-45 et en particulier p. 44, note 5, où sont recensés tous les *comites* de l'ordre sénatorial qui avaient accompagné Claude en Bretagne; cf. en outre DEMOUGIN 1992, p. 749, pour les *amici* et *comites* de l'ordre équestre. Mais je ne pense pas que Camillus soit à considérer comme un *amicus et comes* proprement dit; il se trouvait dans l'entourage de Claude en tant que tribun militaire, et uniquement durant la conquête de la Bretagne.

⁴⁶ MAXFIELD 1981, p. 161.

⁴⁷ Cf. *supra*, note 40.

⁴⁸ *CIL* XIII 2164 : *C(aio) Iul(io) Camillo*. L'inscription fragmentaire a été mentionnée pour la première fois par J. François ARTAUD, premier directeur du musée de Lyon, dans : *Lyon souterrain ou observations archéologiques et géographiques faites dans cette ville depuis 1794 jusqu'en 1836*, Lyon, 1846, p. 47-49. Je dois ces renseignements précis à l'amabilité de François Richard. D'après le texte très clair d'Artaud, la pierre inscrite a été trouvée en réemploi comme couvercle de sépulture plus tardive. L'inscription est aussi mentionnée brièvement par VAN BERCHEM 1982, p. 61, note 28.

⁴⁹ Cf. R. FREI-STOLBA, Q. Otacilius Pollinus: Inquisitor III Galliarum, dans : *Alte Geschichte und Wissenschaftsgeschichte. Festschrift für Karl Christ zum 65. Geburtstag*, Darmstadt, 1988, p. 186-201, en particulier p. 200.

[C(aio)] Iul(io) C(ai) f(ilio) Fab(ia) Camillo / [s]ac(erdoti) Aug(usti), mag(istro), trib(uno) mil(itum) / [[l]eg(ionis) IIII Maced(onicae), hast(a) pura / [e]t corona aurea donato / ⁵ [a] Ti(berio) Claudio Caesare Aug(usto) / [G]er(manico) cum ab eo evocatus / [i]n Britannia militasset / [c]ol(onia) Pia Flavia Constans Emerita Helvetior(um) / ¹⁰ ex d(ecreto) d(ecurionum).

A Caius Iulius Camillus, fils de Caius, de la tribu Fabia, prêtre du culte impérial, magistrat, tribun militaire de la légion IV Macédonienne, décoré d'une haste pure (d'argent) et d'une couronne d'or par l'empereur Claude Germanicus, lorsque, rappelé sous les drapeaux par l'empereur, il fit campagne en Bretagne. La Colonie Pieuse, Flaviennaise, Constante, avec des vétérans, des Helvètes, par décret des décurions.

c) C. Iulius Camillus et les carrières gallo-romaines contemporaines

Le troisième chapitre a pour objet de comparer la carrière de C. Iulius Camillus à celles de ses contemporains du milieu gallo-romain sous différents aspects, notamment en ce qui concerne le nombre de chevaliers originaires des Trois Gaules, le nombre de chevaliers gallo-romains ayant effectué un service militaire complet ou partiel et enfin le nombre de ceux qui reçurent des décorations militaires à l'occasion de la conquête de la Bretagne.

Les articles de Géza Alföldy sur les *equites Romani* des provinces germaniques et de J. F. Drinkwater sur les *Iulii* Gaulois ainsi que la nouvelle grande prosopographie de Ségolène Demougin serviront de base à ces comparaisons⁵⁰. Dans son œuvre de prosopographie, cet auteur a dressé une liste qui témoigne du recrutement géographique de cet ordre⁵¹, d'où il résulte que sur les quelque 465 chevaliers de la partie ouest de l'empire romain, on en compte 366 issus de l'Italie et 99 des provinces; parmi les provinciaux, les Gallo-romains se montaient sous les Julio-Claudiens à 38 pour la Gaule Narbonnaise, 15 pour les Trois Gaules et 4 pour la Germanie. Ségolène Demougin, dont je suis ici le raisonnement, estime que Claude a délibérément élargi l'ordre équestre, ce que Néron imita par la suite⁵². Mais les

⁵⁰ G. ALFÖLDY, Les *equites Romani* et l'histoire sociale des provinces germaniques de l'empire romain, *Corsi di cultura sull'arte ravennate e bizantina*, 1977, p. 7-19; DRINKWATER 1978. Pour la prosopographie des chevaliers, cf. *supra*, note 16.

⁵¹ DEMOUGIN 1988, p. 506-519 pour les tableaux, et p. 520-535 pour l'Occident, en particulier p. 532-533 pour les Trois Gaules.

⁵² DEMOUGIN 1988, p. 546. L'auteur, p. 504 et 515, met évidemment Camillus sous la rubrique des *incerti* et de ceux dont la carrière débute sous le règne de Néron pour s'achever en 68 ap. J.-C. A mon avis, on peut l'intégrer sans hésitation à la rubrique « Claude », puisque l'on connaît désormais assez bien sa carrière.

chiffres relatifs aux Trois Gaules restent faibles et il faut en outre les nuancer⁵³.

Quant aux postes militaires occupés par ces Gaulois chevaliers entrés dans l'armée romaine, il faut, d'après les recherches récentes, distinguer plusieurs cas, selon la charge remplie et selon la durée du service militaire. On peut en effet mettre à part, en tant que catégorie spécifique, les *praefecti equitum* ou les *praefecti cohortis*, chefs indigènes gallo-romains et germains qui commandaient, dans ces fonctions, des troupes auxiliaires formées par leurs compatriotes⁵⁴. Velléius et Tacite nous ont livré le nom de plusieurs de ces chefs: C. Iulius Arminius, le Chérusque, puis le Batave C. Iulius Civilis, préfet d'une cohorte de Bataves, peut-être son frère Claudius Paulus ou encore le neveu de Civilis, C. Iulius Briganticus, préfet d'aile, ou son adversaire Claudius Labeo, également préfet d'aile⁵⁵. Quant aux princes tréviens, ils doivent être rangés dans la même catégorie⁵⁶. Ces chefs militaires furent, selon les termes de Ségolène Demougin, « mis sur un pied d'égalité, durant le service militaire... avec leurs collègues romains préfets d'aile »⁵⁷; mais ils ne s'étaient pas engagés dans une carrière équestre proprement dite.

Depuis longtemps on a également remarqué que la charge de *praefectus fabrum* recouvrait plusieurs réalités

⁵³ Cf. également DEMOUGIN 1988, p. 532.

⁵⁴ G. ALFÖLDY, *Die Hilfstruppen der römischen Provinz Germania Inferior*, Düsseldorf, 1968, p. 86-93; TIMPE 1970, p. 38-40. La discussion porte sur la question de savoir si ces troupes étaient des formations régulières ou des troupes formées seulement *ad hoc*. On les considère aujourd'hui comme des formations régulières. Cf. en outre D. B. SADDINGTON, *Prefects and Lesser Officers in the Roman Army of the Early Imperial Period*, *Proceedings of the African Classical Association XV*, 1980, p. 20-58; *idem*, *The Development of the Roman Auxiliary Forces from Caesar to Vespasian*, Harare, 1982.

⁵⁵ C. Iulius Arminius: cf. Vell. 2,18, 2: *Tum iuuenis, genere nobilis, ... nomine Arminius, Sigimeri principis gentis eius filius, ... adsiduus militiae nostrae prioris comes, iure etiam civitatis Romanae ius equestris consequens gradus*; Tac., *Ann.* 2, 10: (Arminius) *nam plerumque Latino sermone interiaciebat, ut qui Romanis in castris ductor popularium meruisset*, cf. DEMOUGIN 1992, n° 113, p. 116-118. – C. Iulius Civilis (Tac., *Hist.* 4, 16, 1. 32, 3), cf. TIMPE 1970, p. 39; DEMOUGIN 1992, n° 687, p. 178. – Claudius Paulus (Tac., *Hist.* 4, 13, 1), cf. TIMPE 1970, p. 39, mais cf. les hésitations de DEVIJVER 1976-1993 I, p. 261, et il n'est pas repris par DEMOUGIN 1992. – C. Iulius Briganticus: Tac., *Hist.* 4, 22, 3; 5, 21, 1: il revêtit d'abord le commandement d'un préfet auprès de ses compatriotes, puis il reçut le commandement d'une autre aile, cf. DEMOUGIN 1992, n° 690, p. 580. – Claudius Labeo (Tac., *Hist.* 4, 18, 4), cf. DEVIJVER 1976-93, I 150.

⁵⁶ C. Iulius Indus, cf. DEMOUGIN 1992, n° 240, p. 210; cf. en outre E. M. WIGHTMAN, *Roman Trier and the Treveri*, Londres, 1970, p. 38-41. H. HEINEN, *Trier und das Trevererland in römischer Zeit*, Trèves, 1985, p. 56-60.

⁵⁷ DEMOUGIN 1988, p. 532.

dont certains aspects font encore problème⁵⁸. Le *praefectus fabrum*, nommé par un magistrat ou un promagistrat *cum imperio*, était le plus souvent l'adjoint d'un gouverneur provincial, le poste étant – selon la situation politique de la province – complètement ou partiellement dépourvu d'une connotation militaire. Ce qui importait, c'étaient les relations personnelles que l'on pouvait établir à ce poste avec le gouverneur, et aussi le fait que, à cet échelon, on entrait dans l'ordre équestre. Parmi les *praefecti fabrum* julio-claudiens, il faut nommer deux ressortissants des Trois Gaules, C. Iulius Rufus, membre d'une famille noble de Saintes, élu prêtre de Rome et d'Auguste à Lyon et donateur du podium et de l'arène de l'amphithéâtre de Saintes⁵⁹, et C. Iulius C. f. Victor, également de Saintes, qui suivit sous Claude une carrière plus complète puisqu'il ajouta à son poste de *praefectus fabrum* un poste purement militaire, celui de préfet de cohorte⁶⁰. Viennent ensuite les tribuns militaires: J. E. Drinkwater cite dans son appendice trois exemples de Julio-Claudiens: l'Helvét C. Iulius Camillus, un Cadurque du nom de Tib. Pompeius Priscus, et A. Pomp(eius) Dumnom[otulus], issu des Pétrucos⁶¹. Dans cette liste, il faudrait biffer Tib. Pompeius Priscus, car l'ins-

cription nommant les postes occupés par ce personnage, notamment celui de *iudex arcae Galliarum III*, daterait plutôt du II^e s⁶². En revanche, A. Pompeius est à peu près contemporain de C. Iulius Camillus, puisque ce donateur d'un amphithéâtre a vécu sous les règnes de Tibère et de Claude, d'après les études récentes⁶³. L'inscription atteste le tribunat militaire dans une légion inconnue et, en outre, le poste de *praefectus fabrum*. Comme on le voit, c'est le seul chevalier dont l'origine et la carrière fournissent des éléments de comparaison avec celle de C. Iulius Camillus. Sortant du cadre gallo-romain, on constate, d'après les tableaux dressés par Ségolène Demougin, que sur les 490 officiers admis au service militaire, un tiers se contentait d'un seul grade, le tribunat militaire, qui était le plus prestigieux⁶⁴. Pour beaucoup de nouveaux chevaliers, avant tout des notables municipaux d'Italie, l'intérêt du tribunat militaire résidait dans le prestige d'être élevé au deuxième ordre – et il suffisait d'avoir revêtu un grade des milices équestres⁶⁵. Il est intéressant de constater que C. Iulius Camillus avait agi de la même manière que les nobles municipaux d'Italie, lui qui était un Gallo-romain de la deuxième génération – son père ayant déjà obtenu la citoyenneté romaine (*C. f.*). A la différence de ces nobles municipaux, l'Helvét obtint ensuite la chance d'accompagner Claude et de participer à la conquête de la Bretagne en tant que tribun militaire mais ne poursuivit pas sa carrière dans l'armée romaine malgré les distinctions qu'il reçut. Ceci dit, il faut souligner que cet Helvét est le seul Gallo-romain connu à avoir réitéré de cette manière son service militaire⁶⁶ et qu'il est aussi le seul Gallo-romain connu qui

⁵⁸ B. DOBSON, The Praefectus Fabrum in the Early Principate, dans: D. J. BREZE et B. DOBSON, *Roman Officers and Frontiers*, Mavors X, Stuttgart, 1993, p. 218-241; DRINKWATER 1978, p. 848-849; D. B. SADDINGTON, Praefecti Fabrum of the Julio-Claudian Period, dans: *Römische Geschichte, Altertumskunde und Epigraphik. Festschrift für Artur Betz*, Vienne, 1985, p. 529-546; ces auteurs analysent l'aspect militaire de cette préfecture. Pour les *praefecti fabrum* insérés dans un cursus municipal, cf. DEMOUGIN 1988, p. 682-683; R. SABLAYROLLES, Les *praefecti fabrum* de Narbonnaise, *RAN* 17, 1984, p. 239-247, mais aussi P. KNEISSL, Die fabri, fabri tignuarii, fabri subaediani, centonarii und dolabrarii als Feuerwehren in den Städten Italiens und der westlichen Provinzen, dans *E fontibus haurire. Beiträge zur römischen Geschichte und zu ihren Hilfswissenschaften*, R. GÜNTHER et S. REBENICH éd., Paderborn, 1994, p. 133-146. Pour les *praefecti fabrum* personnels de Claude, cf. DEMOUGIN 1988, p. 324, 383-384.

⁵⁹ *CIL* XIII 1036; *ILTG* 148 et 247. Cf. A. GRENIER, Les tribuns militaires de la Narbonnaise, *CRAI* 1960, p. 53-63, en particulier p. 59; DRINKWATER 1978, p. 819, 849; SADDINGTON, (*supra*, note 58), p. 531, n° 30; DEMOUGIN, 1992, n° 219, p. 192. Son nom complet donne toute une généalogie gauloise: C. Iulius C. Iulii Otuanenni f. Rufus C. Iulii Gedemonis nepos, Epotsorovidi pron(epos).

⁶⁰ *CIL* XIII 1042-1045; DRINKWATER 1978, p. 819, pense que C. Iulius Victor était attaché à l'état-major de Germanicus sur le Rhin et que son poste était donc plus militaire; DEMOUGIN 1988, p. 350, note 281, envisage la possibilité que Victor ait commandé une troupe formée de ses compatriotes; il serait alors comparable aux préfets cités *supra* note 48. Cf. en outre DEMOUGIN 1992, n° 221, p. 193; DEVIJVER 1967-93, I, p. 141; SADDINGTON (*supra*, note 58), p. 533, n° 53. Il portait lui aussi, sa généalogie dans son nom: C. Iulius Congonnetodubni f. Acedomopatis nepos Volt(inia) Victor. Se joignent peut-être à cette liste – si l'on veut bien admettre les reconstitutions proposées – les deux anonymes *praefecti fabrum* d'Avenches, dont les datations restent toutefois imprécises, cf. *supra* note 35; PEKÁRY, 1967, p. 48, date l'inscription Lieb n° 43 du I^{er} s. ou tout au plus du II^e s. et son inscription 2c, p. 46-47, de la fin du I^{er} s.

⁶¹ DRINKWATER 1978, p. 850.

⁶² *CIL* XII 1686 (= *ILS* 7017): *Tib(erio) Pompeio / Pompei Iusti fil(io) / Prisco Cadurco omnibus honorib(us) apud suos / funct(o) trib(uno) leg(ionis) V / Macedonicae / iudici arcae / Galliarum III / prouinc(iae) Galliae*. Datation: DEMOUGIN 1988, ne l'a délibérément pas inclus dans la liste des chevaliers julio-claudiens (p. 821-848); DEVIJVER 1967-93, P 65, le date du II^e, ou même du III^e s. Il faut ajouter les recherches de L. WIERSCHOWSKI sur la formule *omnibus honoribus functus*, qu'il date du II^e s., au plus tôt sous Hadrien, cf. *ZPE* 64, 1986, p. 287-294.

⁶³ *CIL* XIII 11045 (deux fragments trouvés à des dates différentes qui s'accordent); DEVIJVER 1967-93, P 56, le date de la fin du I^{er} ou du début du II^e s., ce qui est trop tard. Pour l'amphithéâtre de Périgueux, cf. L. MAURIN, *Saintes antique*, Saintes, 1978, p. 108, 192; DEMOUGIN 1992, n° 515, p. 427-428. Les fouilles permettent de dater l'amphithéâtre, que A. Pompeius avait offert, de la première moitié du I^{er} s. ap. J.-C. Le donateur ne pouvant pas achever le monument, c'est un proche parent qui a accompli cette tâche. Selon Maurin, ce fut le neveu, d'après Demougin le fils. C'est pourquoi Demougin restitue le nom du donateur en A. Pompeius Dumnom[otuli f.] Tertullus. Maurin présume que le sacerdoce confédéral était également nommé dans l'inscription.

⁶⁴ DEMOUGIN 1988, p. 327. Il ne faut pas oublier non plus que le tribun militaire avait sous ses ordres, au besoin, des citoyens romains (ainsi DEMOUGIN 1988, p. 324).

⁶⁵ Je paraphrase ici les mots de DEMOUGIN 1988, p. 317.

⁶⁶ Pour ceux qui ont réitéré le tribunat militaire et qui ont accompli une carrière militaire, cf. la liste dans DEMOUGIN 1988, p. 330-336. C. Iulius Camillus y manque – à juste titre – parce qu'il n'a pas parcouru une carrière proprement militaire.

ait reçu des décorations militaires, quoique Claude fût très généreux et les distribuât libéralement pour exalter sa propre gloire⁶⁷.

d) La romanisation des Helvètes sous les Julio-Claudiens

Pour compléter le dossier de C. Iulius Camillus, il est nécessaire de résumer brièvement le degré de romanisation des Helvètes sous les Julio-Claudiens avant la fondation fla-

vienne de la colonie d'Avenches dont le statut juridique est, comme chacun le sait, très controversé⁶⁸. Ce n'est que depuis peu, et sous l'influence des fouilles de la nécropole avenchoise d'«En Chaplix», que l'on s'interroge sur la romanisation antérieure à l'époque flavienne. Dans l'examen de cette question, je dresse, à la suite de Denis van Berchem⁶⁹, un tableau des gentilices impériaux des Iulii et des Claudii connus en Helvétie.

Les Iulii

Les *Iulii* vivant au milieu du I^{er} s. ap. J.-C.⁷⁰

1. C. Iulius C. f. Fab. Camillus	5093; 5094 Avenches	<i>sac(erdoti) Aug(usti), mag(istro), trib. mil. leg. IIII Maced(onicae)</i>
2. D. Iulius C. f. Fab. Consors	11478 Avenches	<i>sac(erdos) Augustal(is), mag(ister), cur(ator) c(iuium) R(omano rum) conuen(tus) Hel(uetici)</i>
3. Iulia C(aii) Iulii Camilli filia Festilla	5051 près d'Yverdon 5064 Yverdon 5094 Avenches 5110 Avenches	<i>Apollini flaminica prima Aug(ustae) uicina optima C. Iulio Camillo... ex testamento C. Valer(io)... Camillo ex testamento</i>
4. Iulius Alpinus ⁷¹	Tac., <i>Hist.</i> 1, 68, 5	<i>In Iulium Alpinum e principibus ut concitatore belli Caecina animaduertit</i>

Autres *Iulii* non datés ou datés de la fin du I^{er} ou du début du II^e s. ap. J.-C. appartenant aux familles dirigeantes :

5. Ti(berius) Iulius Ti. fil. Quir. Abucinus	<i>AE</i> 1967, 328-330	<i>Iluir(o) praefecto oper(um) public(or)um flam(ini) Aug(usti) sacerdoti) perpetuo, primo omn(ium) patron(o) public(o)</i>
6. Q. Iulius ⁷²	5101	Fragment, attestant peut-être une <i>sc[hola?]</i> . Le nominatif pourrait indiquer un donateur.
7. Iulia Alba ⁷³	5105	Fragment d'une inscription honorifique?

⁶⁷ STEINER 1906, p. 49-51, 82; MAXFIELD 1981, p. 106-107 pour les ornements triomphaux, p. 161 pour les distinctions données aux chevaliers; LEVICK 1990, p. 143-144 et p. 227 note 24. DEMOUGIN 1992, p. 537, note 5, dresse une liste des *equites* ayant reçu des décorations lors de la conquête de la Bretagne. Il faudrait, à mon avis, diminuer cette liste, car, en 43 ap. J.-C., seuls trois d'entre eux appartenaient à l'ordre équestre: (1) C. Iulius Camillus. (2) C. Stertinius Heraclitius f. Xenophon, le médecin de Claude qui accompagnait l'empereur en tant que tribun militaire, cf. *Syll.*³, 804; R. HERZOG, Xenophon, der Leibarzt des Claudius, *HistZeitschrift* 125, 1922, p. 216-247, avec l'inscription p. 226, note 1; DEMOUGIN 1988, p. 383 et DEMOUGIN 1992, n° 487, p. 396-397. (3) Ti. Claudius Balbillus, cf. *AE* 1924, 78 et PFLAUM 1960-1961, n° 15 p. 34; DEMOUGIN 1992, n° 538, p. 447-449. – P. Anicius P. f. Maximus était préfet du camp légionnaire, cf. *supra* note 17. – Pour M. Stlaccius C. f. Col. Coranus, que DEMOUGIN 1992 n'inclut pas dans cette liste, cf. ses explications, *ibidem*, n° 635, p. 536-537. – M. Vettius M. f. Valens (cf. *supra* note 17) était alors bénéficiaire, C. Gavius L. f. Silvanus, cf. DEMOUGIN 1992, n° 574, centurion.

⁶⁸ Cf. *supra*, note 1.

⁶⁹ VAN BERCHEM, 1982, p. 155-164; j'ai moi-même, entre temps, développé ce sujet sous le titre *Die Helvetier im römischen Reich: Überlegungen zu ihrer Integration und Gesellschaftsstruktur*, dans: *La politique éditairiale dans les provinces de l'Empire romain. II^e – IV^e siècles ap. J.-C.* Actes du II^e colloque roumano-suisse, Berne, 12-19 sept. 1993, R. FREI-STOLBA et H. E. HERZIG éd., Berne, 1995, p. 165-186. Pour tous les détails, je renvoie à cette publication.

⁷⁰ Il faut y ajouter les *Valerii Camilli*: en premier lieu C. Valerius C. f. Fab. Camillus (cf. *supra*, note 3), puis D. Valerius Camillus (*ICH* 70 = *CIL* XIII 5954, lecture fautive dans *HM* 165 et dans Walser n° 60; la lecture a été restituée par D. VAN BERCHEM, *ASSPA* 77, 1994, p. 109-114. Le gentilice Valerius est selon toute probabilité républicain (cf. dans le même sens VAN BERCHEM 1982, p. 112) et on voudrait connaître le gouverneur romain qui a octroyé la citoyenneté romaine à cette branche de la famille des Camilli. VAN BERCHEM 1982, p. 112, pense à l'époque de la fin de la République ou alors (p. 114, note 29) à M. Valerius Messala Corvinus qui fit campagne contre les Salasses en 34 av. J.-C.

⁷¹ Cf. SYME, *MusHel* 34, 1977, p. 132.

⁷² *ICH* 188 = *CIL* XIII 5101 = FREI-STOLBA/BIELMAN 1996, n° 21, p. 79: [—] *M D* – [—] / *plurib[—]* / *Q. Iulius [—]* / *sc[hola?—]*. Le fragment a été trouvé dans l'*insula* 28, l'*area publica* du forum, cf. BOSSERT/FUCHS 1989, p. 19 (I 43); BIELMAN/BLANC 1994, plan et reconstitution.

⁷³ *CIL* XIII 5105 : [—] *Iuliae Albae* / [—] *m ad hon[—]* / [—] *omnibus?* / *hon[oribus]*. Le fragment a été trouvé dans l'*insula* 21, secteur est aux abords du forum, cf. BOSSERT/FUCHS 1989, p. 38 (I 1); BIELMAN/BLANC 1994, plan et reconstitution.

Les Claudii

Les *Claudii* vivant au milieu du I^{er} s. ap. J.-C. :

8. Claudius Severus	Tac., <i>Hist.</i> 1, 68, 1	<i>primo tumultu Claudium Severum legerant</i>
9. Claudius Cossus	Tac., <i>Hist.</i> 1, 69, 1	<i>cum Claudius Cossus, unus e legatis, notae facundiae... militis animum mitigavit</i>

Autres *Claudii* datés de la fin du I^{er} ou du début du II^e s. ap. J.-C., appartenant aux familles dirigeantes :

10. Ti(berius) Claudius Ti(berii) f. Maternus	Lieb, n° 44	<i>aedilis, sphaeristerium d(e) s(uo) d(edit)</i>
11. [—]dus Quir. [Fla]vus ⁷⁴	AE 1967, 326	<i>magis[tr] [a — / —] us[—c] juratori civium R(omanorum)</i>

Il ressort donc que le processus de romanisation de l'aristocratie helvète était déjà bien avancé à l'époque de Claude. C. Iulius n'était pas un cas isolé : il s'intégrait parfaitement à son milieu, et il s'avère même qu'il était le protagoniste de tout un groupe dans lequel il avait atteint la position la plus élevée.

Il faut ajouter à ce tableau onomastique d'autres inscriptions et des données archéologiques. Dans l'ordre chronologique, les premières traces de la ville romaine ont été retrouvées au port (8 ap. J.-C., selon la datation dendrochronologique). Le tissu urbain peut remonter à l'époque augustéenne, le plan correspondant au modèle classique d'une ville reconstruite. Dès l'époque tibérienne, le forum s'est établi sur le terrain de l'*insula* 22 et comprenait vraisemblablement les *insulae* 28 et 34 ; il comportait un cryptoportique et était orné d'un groupe statuaire tibérien dont des fragments ont été trouvés en 1972⁷⁵. D'après Denise Kaspar, le cycle colossal, qu'elle date du temps de Tibère, représente la famille impériale avec, au centre, la statue du Divus Augustus⁷⁶. A cela, il faut lier les déductions de Hans Lieb qui, développant une idée de Denis van Berchem, identifie à juste titre le Forum Tiberii, localité dont le nom est transmis par une notice de Ptolémée, avec Avenches, le *caput civitatis* des Helvètes ; le nom de Forum Tiberii ne peut que dater du règne de Tibère⁷⁷. A l'époque de Claude, les maisons – construites jusqu'alors en bois – furent élevées en pierre. La vénération de la famille impériale se poursuivait, comme en témoigne une très belle inscription, dédiée

par les Helvètes à Britannicus, fils de Claude⁷⁸. Mais les indices les plus spectaculaires sont, à dire vrai, les monuments découverts « En Chaplix » sur le site du futur tronçon de la RN 1 : il s'agit d'un sanctuaire (*fanum*) datant de l'époque augustéenne auquel font face deux monuments funéraires. L'un de ces monuments date de 28 ap. J.-C. (date dendrochronologique), l'autre des environs de 40 ap. J.-C., tous les deux se situant donc avant la fondation flavienne de la colonie d'Avenches. Les deux monuments sont très hauts. Leur plan en exèdre rappelle certains monuments funéraires d'Italie et ils sont richement ornés de sculptures formant un cycle des Tritons et des Néréides. On a également mis au jour une tête qui devait figurer le portrait du défunt⁷⁹. Il est évident que la richesse de ces trouvailles archéologiques est loin d'être exploitée, mais, à ce jour, les inscriptions qui pourraient éclairer cet ensemble monumental font défaut. Ce que l'on peut d'ores et déjà dire, c'est qu'Avenches, *caput gentium* des Helvètes, était fortement marquée par la culture romaine-méditerranéenne⁸⁰. Les résultats de l'analyse onomastique et ceux des fouilles archéologiques coïncident sur ce point.

Appendice : l'inscription en l'honneur de Britannicus

Dans le contexte évoqué jusqu'à présent, celui des rapports entre l'empereur Claude et les Helvètes, il ne faut pas passer sous silence l'inscription dédiée par les Helvètes à Britannicus, fils de Claude⁸¹. Cette inscription, trouvée en

⁷⁴ AE 1967, 326, d'après la reconstitution de Th. Pekáry, mais cf. *supra*, notes 24 et 30. VAN BERCHEM 1982, p. 151, note 2, restitue le gentilice en [Clau]dio, ce que j'admets.

⁷⁵ Cf. FUCHS/BOSSERT 1989, p. 24 et suiv., 38 et 63, SC 1-4 ; première publication : M. BOSSERT et D. KASPAR, Eine julisch-claudische Kaisergruppe in Avenches, *BPA* 22, 1974, p. 17-26, pl. 7-26.

⁷⁶ D. KASPAR, Senatus consultum, domus Augusta und Forum Tiberii, dans *Arculiana. Recueil d'hommages offerts à Hans Bögli*, F. E. Koenig et S. Rebetez éd., Avenches, 1995, p. 5-13.

⁷⁷ H. LIEB, Forum Tiberii, *BPA* 31, 1989, p. 107-108 ; cf. déjà VAN BERCHEM 1982, p. 16 et 17, note 63. *Contra* (mais les trouvailles archéologiques, mises en évidence par l'auteur, gardent toute leur valeur) H. SCHWAB, Forum Tiberii : Überlegungen und Beobachtungen zum Standort einer Helvetierstadt, *Archäologisches Korrespondenzblatt* 26, 1996, p. 189-199.

⁷⁸ Cf. *infra*, appendice.

⁷⁹ Cf. D. CASTELLA/L. FLUTSCH, Sanctuaires et monuments funéraires à Avenches – en Chaplix VD, *AS* 13, 1990, p. 2-30.

⁸⁰ Je me permets également de mettre en évidence un graffite insolite, mentionnant le jour du 2 avril à une date inconnue située entre 35/45 et 70/80 ap. J.-C. et qui nomme, en outre, le jour de la semaine (*dies Martis*) ce qui est très rare ; les seuls parallèles connus se trouvent à Pompéi, cf. mon article « Dienstag, den 2. April...n. Chr. ». Zu einem ungewöhnlichen Datum aus Aventicum, *AS* 16, 1993, p. 128-133 (= AE 1993, 1217).

⁸¹ Je dois l'idée de mettre en relation l'inscription en l'honneur de Britannicus et celles en l'honneur de C. Iulius Camillus à Anne Hochuli-Gysel. C'est avec plaisir que je reprends cette idée, en remerciant son auteur.

1934/35, qui se distingue par une facture très soignée et très belle, ornait le socle d'un monument⁸²; elle a été conçue entre 43 et 54 ap. J.-C., entre la date de l'octroi du surnom honorifique *Britannicus* au fils de Claude à la suite de ses victoires militaires en Grande-Bretagne et son assassinat en 55 ap. J.-C.⁸³. Or, les inscriptions dédiées à ce malheureux fils de Claude sont rares, comme on peut facilement le voir dans la liste des témoignages rassemblés par Arthur Stein dans la *Prosopographia Imperii Romani*, complétée par l'étude d'Isabelle Cogitore et les entrées dans *L'Année épigraphique*. Je n'en ai compté que cinq exemples dans la partie occidentale de l'empire romain, l'inscription avenchoise mise à part⁸⁴. On peut ajouter que – à cause de

la mort prématurée de Britannicus – il manque un monnayage impérial officiel qui aurait présenté l'héritier présomptif au public; les seules monnaies à l'effigie de Britannicus sont des frappes de la province de Thrace, à travers lesquelles le gouverneur voulait exprimer sa loyauté envers la maison impériale⁸⁵. Tout cela nous amène à considérer l'inscription honorifique à Britannicus comme un témoignage insolite. Peut-être doit-on alors y reconnaître l'influence de C. Iulius Camillus qui aurait incité les Helvètes à ériger ce monument au fils de son grand patron; on peut même aller plus loin: le monument dédié à Britannicus faisait probablement partie d'un groupe honorant l'empereur Claude et toute la famille impériale⁸⁶.

⁸²P. COLLART, Une dédicace à Britannicus, *Revue suisse d'art et d'archéologie* 2, 1940, p. 157-159 (= *AE* 1946, 237); R. LAURBELART, *ASSPA* 32, 1940/41, p. 112; Lieb n° 42; Walser n° 109; FREI-STOLBA/BIELMAN 1996, n° 6, p. 40-42 avec une lecture améliorée: *Ti(berio) Claud(io) Caesari / Ti(beri) Claudi Caesaris / [Aug(usti) Germanici] p(atris) p(atriciae) filio / [Britannico] / [Helveti public]e*. Les premiers auteurs et Walser s'arrêtent à la ligne 4; Lieb a justement remarqué la barre d'une lettre (E ou F) à la ligne 5 et suppose qu'il y avait encore sur la pierre deux lignes supplémentaires qui ne se sont pas conservées. A notre avis, l'inscription se composait de 5 lignes, la dernière finissant avec *[Helveti public]e*.

⁸³La titulature est celle usuelle pour Britannicus, cf. *PIR*² C 820 (A. Stein) et D. KIENAST, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1990, p. 93. Britannicus fut empoisonné sur l'ordre de Néron le 11 ou le 12 février ou tout juste avant cette date, cf. KIENAST, *op. cit.*

⁸⁴I. COGITORE, Séries de dédicaces italiennes à la dynastie julio-claudienne, *MEFRA* 104, 1992, p. 817-870 (l'auteur ne s'occupe que des inscriptions trouvées en Italie, mais hors de Rome): (1) *CIL* XI 3602 = *ILS* 221 = Cogitore, Cat. n° 55: *Ti(berio) Claudio [Caesari] / Britta[nico] / Ti(beri) Clau[di] Caesaris / Aug(usti) filio*). (2) *ILS* 220: *pro [sa]lute Ti. [Claud]i Caesaris / [Aug. Germ]anici et Iuliae / [Agrippinae Aug. et T]i. Claudi Brittanici / [Caesaris et Neronis] / Claudi Caesaris / [—] Jus imp[er]io Dia[nae] lumen perp[etuum]*. (3) *AE* 1980, 458 = Cogitore, Cat. n° 73: *[E]x uoto suscepto / [p]ro salute Ti(beri) Claudi Caesaris / Aug(usti) filii Brittanici, / A(ulus) Vicirius A(uli) filius Proculus / tribunus militum / flamen [A]ugustalis / posuit*. (4) *AE* 1988, 728: *Ti(berio) Claudio / Caesari[s] Augusti filio Brita[nnico]*. (5) *AE* 1992, 1069 a-b (deux inscriptions identiques sur un piédestal): *Ti. Claudio / Caesari Aug(usti) filio Brittanico*.

⁸⁵Cf. H.-M. VON KAENEL, Britannicus, Agrippina Minor und Nero in Thrakien, *Revue Suisse de Numismatique* 63, 1984, p. 127-150, en particulier p. 149. Jusqu'en 50 (25 février, date de l'adoption de Néron par l'empereur Claude), Britannicus fut le seul héritier présomptif; il rétrograda ensuite au deuxième rang, mais participa encore aux *ludi circenses* avec Néron (*Tac., Ann.* 12, 41).

⁸⁶Ainsi déjà Lieb n° 42; en ce qui concerne la vénération de la famille impériale sous Claude cf. I. COGITORE (*supra*, note 84), p. 833 et suiv.; cf. également, T. HÖLSCHER, *Claudische Staatsdenkmäler in Rom und Italien. Neue Schritte zur Festigung des Principats*, dans *Die Regierungszeit des Kaisers Claudius (41-54 n. Chr.). Umbruch oder Episode?*, Mayence, 1994, p. 91-102.

Bibliographie

Abréviations

AE	<i>L'Année Épigraphique</i>
ANRW	<i>Aufstieg und Niedergang der römischen Welt</i> , H. TEMPORINI éd., Berlin 1972 et suiv.
AS	<i>Archéologie Suisse</i>
ASSPA	<i>Annuaire de la Société Suisse de Préhistoire et d'Archéologie</i>
CIL	<i>Corpus inscriptionum Latinarum</i> , Berlin dès 1863
HM	E. HOWALD et E. MEYER, <i>Die römische Schweiz</i> , Zurich 1940
ICH	Th. MOMMSEN, <i>Inscriptiones Confoederationis Helveticae Latinae</i> , <i>Mitt. Antiquar. Ges.</i> X, Zurich 1854
ILTG	P. WUILLEUMIER, <i>Inscriptiones latines des Trois Gaules (France)</i> , Gallia, supplément 17, Paris 1963
ILS	H. DESSAU, <i>Inscriptiones Latinae selectae</i> , Berlin 1892-1916 (réimpr. 1962)
Lieb	H. NESSELHAUF et H. LIEB, <i>Dritter Nachtrag zu CIL XIII. Inschriften aus den germanischen Provinzen und dem Treverergebiet</i> , <i>Bericht Röm. Germ. Kommission</i> 40, 1959
PIR	<i>Prosopographia Imperii Romani</i> , 2 ^e éd. Berlin 1933 et suiv.
RAN	<i>Revue Archéologique de Narbonnaise</i>
RSH	<i>Revue Suisse d'Histoire</i>
Walser	G. WALSER, <i>Römische Inschriften in der Schweiz</i> , 3 vol., Berne 1979/80

Monographies et articles

BIELMAN/BLANC 1994	A. BIELMAN/M. BLANC, Le forum d'Avenches: inscriptions et monuments, <i>Études de lettres</i> 1994, p. 83-92.
BOSSERT/FUCHS 1989	M. BOSSERT/M. FUCHS, De l'ancien sur le forum d'Avenches, <i>BPA</i> 31, 1989, p. 12-105.
CHASTAGNOL 1995	A. CHASTAGNOL, <i>La Gaule romaine et le droit latin. Scripta varia</i> 3, Lyon, 1995.
DEMOUGIN 1988	S. DEMOUGIN, <i>L'ordre équestre sous les Julio-Claudiens</i> , Coll. Ec. fr. de Rome n° 108, Rome, 1988.
DEMOUGIN 1992	S. DEMOUGIN, <i>Prosopographie des chevaliers romains Julio-Claudiens (43 av. J.-C. – 70 ap. J.-C.)</i> , Coll. Ec. fr. de Rome 153, Rome, 1992.
DEVIJVER 1976-1993	H. DEVIJVER, <i>Prosopographia militiarum equestrum quae fuerunt ab Augusto ad Gallienum</i> , Louvain, 1976-1993.
DOBSON, 1978	B. DOBSON, <i>Die Primipilares. Entwicklung und Bedeutung, Laufbahnen und Persönlichkeiten eines römischen Offiziersranges</i> , Cologne, 1978.
DOMASZEWSKI 1967	A. von DOMASZEWSKI, <i>Die Rangordnung des römischen Heeres</i> , 2 ^e éd. révisée et augmentée par Brian Dobson, Cologne-Graz, 1967.
DRINKWATER 1978	J. F. DRINKWATER, The Rise and Fall of the Gallic Iulii: Aspects of the Development of the Aristocracy of the Three Gauls under the Early Empire, <i>Latomus</i> 37, 1978, p. 817-850.
FREI-STOLBA/BIELMAN 1996	R. FREI-STOLBA/A. BIELMAN, <i>Les inscriptions. Textes, traduction et commentaire. Musée romain d'Avenches</i> , Documents du Musée romain d'Avenches 1, Lausanne, 1996.
LEVICK 1990	B. LEVICK, <i>Claudius</i> , Londres, 1990.
MAXFIELD 1981	V. A. MAXFIELD, <i>The Military Decorations of the Roman Army</i> , Londres, 1981.
PEKÁRY 1967	Th. PEKÁRY, Inschriften von Avenches, <i>BPA</i> 19, 1967, p. 40-56.
PFLAUM 1961	H.-G. PFLAUM, <i>Les carrières procuratoriennes équestres sous le Haut-Empire romain</i> , 3 vol., Paris, 1961.
STEINER 1906	P. STEINER, Die dona militaria, <i>BonnJahrb</i> 114/115, 1906, p. 1-98.
TIMPE 1970	D. TIMPE, <i>Arminius-Studien</i> , Heidelberg, 1970.
VAN BERCHEM 1982	DENIS VAN BERCHEM, <i>Les routes et l'histoire</i> , Genève, 1982.